



Digne-les-Bains, le 9 novembre 2012

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
de la commune de SAUSSES**

Par arrêté interministériel NOR INTE 1238675A en date du 6 Novembre 2012, paru au journal officiel du 9 novembre 2012, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour :

la commune de SAUSSES (arrondissement de CASTELLANE)

évènement : inondation et coulée de boues

période : du 4 au 6 novembre 2011

Les sinistrés disposent d'un **délai de 10 jours à compter du 9 novembre 2012, soit jusqu'au 18 novembre 2012 inclus**, pendant lequel ils peuvent déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi N° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée.